



DELIBERATION N°20140105 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

CULTURE - MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE AVEC ARTE DIEM EN DATE DU 16 JUILLET 2012 ET CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES (LA ROTONDE) ET L'ASSOCIATION COECIE

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

Objet : formalisation du portage associatif de l'offre culturelle proposée dans le cadre de l'Aménagement des Rythmes Scolaires (deuxième volet)

La délibération n°20140088 du Conseil municipal du 24 juin 2014 a formalisé l'engagement de 3 associations culturelles qui ont souhaité s'investir dans le dispositif d'aménagement des rythmes scolaires.

À ce jour, il est proposé de finaliser cet engagement pour 3 d'entre elles : La Rotonde, Arte Diem et Coécie.

Pour La Rotonde et Coécie, ces interventions sont formalisées dans le cadre d'une convention de partenariat établie pour la durée de l'année scolaire à venir.

Arte Diem ayant complété son offre depuis le 24 juin dernier, il est proposé de signer un nouvel avenant (n°2) annulant et remplaçant le précédent.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le montant de l'accompagnement financier de la Ville concernant ces engagements (coût des intervenants et du matériel) s'établit à :

- 540 € pour La Rotonde (un seul versement en 2015),
- 12 960 € pour Arte Diem dont 5 180 € pour 2014,
- 2 880 € pour Coécie dont 1 150 € pour 2014.

Ces montants seront versés sous forme de subventions exceptionnelles comme suit :

- un 1^{er} versement en octobre 2014, tel que présenté ci-dessus,
- un 2^{ème} versement début 2015, sous réserve du vote des crédits au budget 2015.

Il est proposé au conseil municipal, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et ce pour l'année scolaire 2014/2015, de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines (La Rotonde), relative à la mise en place d'un atelier de culture scientifique à l'école Prévert,
- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 16 juillet 2012 avec l'association Arte Diem, relatif à la mise place d'ateliers de céramique et de mosaïque à l'attention des écoles primaires et maternelles de la ville,
- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec l'association Coécie, relative à la mise en place d'un atelier « théâtre » dans différentes écoles de la ville,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014